

**Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE**

Intitulé	Référence: T05-EUTF-SAH-NE-07 Renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et le retour durable au Niger (Sustainable Return from Niger – SURENI)
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Niger (région d'Agadez et de Niamey) et retour vers les pays d'origine
Montants concernés	Coût total estimé: 15 000 000 EUR Montant total provenant du Fonds Fiduciaire: 15 000 000 EUR
Modalités de mise en œuvre	Gestion indirecte - Convention de délégation Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
Code CAD	130, 151, 160
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	5. Retour, réadmission et réintégration
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	A86 - Provide comprehensive and developmental packages for safe return and reintegration  A88 - Strengthen the capacity of authorities and civil society organisations in their field of competence of countries of origin and transit to manage voluntary returns and support reintegration of all returnees  A78 - Support mechanisms in countries along the main migratory routes
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	3. Gestion de la migration
Objectif du Cadre opérationnel	1. Prévenir la migration irrégulière et les déplacements forcés et faciliter une meilleure gestion de la migration
Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel	1.3. Contribuer à une meilleure gestion de la migration le long des routes migratoires de l'Afrique occidentale 1.4. Renforcer la coopération pour faciliter le retour et la réintégration des migrants en situation irrégulière
Durée de la mise en œuvre	36 mois
Bénéficiaires de l'action	Migrants en transit, autorités gouvernementales, organisations de la société civile (OSC)

## **1. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS**

En tant que pays d'origine et de transit, le Niger est un pays pivot sur les routes migratoires de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale vers l'Union européenne (UE). Le Niger, en tant que carrefour migratoire majeur, fait face à de nombreux migrants échoués et retournés de l'Afrique du Nord et de l'Union européenne. A cet égard, l'objectif général de la présente action est de contribuer au renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et d'assurer la protection, le retour et la réintégration durable des migrants. Le présent projet vise à i) garantir la protection et l'assistance de 30.000 migrants vulnérables ; ii) soutenir les partenaires gouvernementaux dans l'assistance au retour volontaire de 12.000 migrants ; iii) sensibiliser 40.000 personnes dans les zones de forte migration sur les risques, les dangers et alternatives à la migration irrégulière ; iv) soutenir les autorités nationales et locales ainsi que les partenaires de développement à avoir accès aux données relatives aux facteurs de la migrations, aux flux et tendances migratoires.

## **2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE**

### **2.1. Contexte national, le cas échéant**

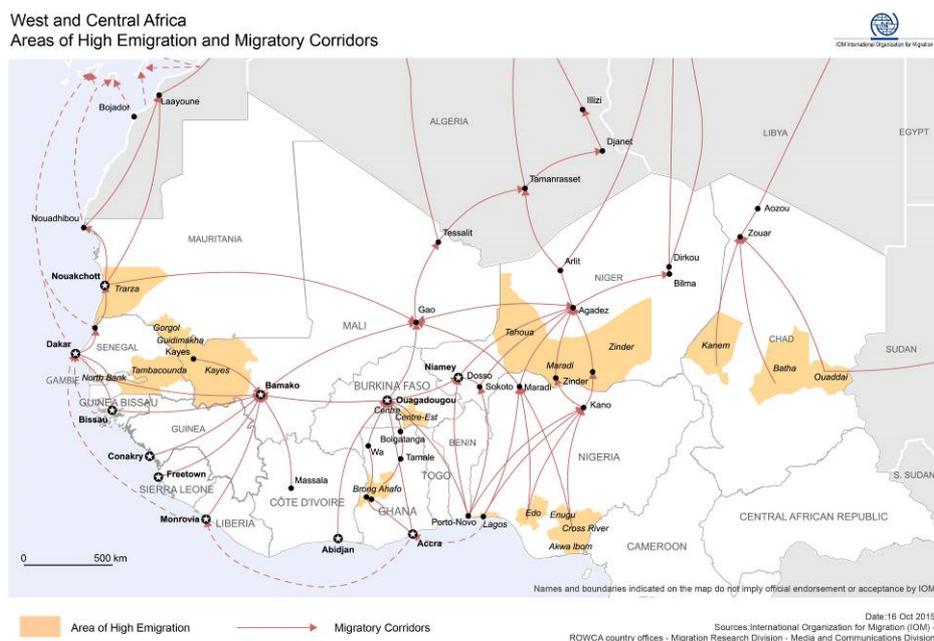
Le Niger est l'un des pays les moins développés dans le monde (188/188, PNUD 2015), et avec la croissance démographique la plus élevée (moyenne de 7.8 enfants par femme). D'ici 2030, 670 000 personnes entreront sur le marché du travail chaque année et la population est appelée à tripler d'ici à 2050.

En même temps le Niger est l'un des pays pivots sur les routes migratoires d'Afrique subsaharienne vers l'Union européenne, en particulier vers l'Italie, et vers l'Afrique du Nord. En effet, le Niger est le principal pays de transit au croisement des routes de migration irrégulière et de traite des êtres humains à destination de l'UE. On estime à 8 000 par semaine le nombre de personnes d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale qui passent par le Niger sur le chemin vers le Nord de l'Afrique. Une économie formelle et informelle s'est développée autour de la migration au Niger, qui représente la principale source de revenus des populations locales dans des villes comme Agadez. En plus d'être un pays de transit important en Afrique, le Niger accueille également quelque 114 000 déplacés nigériens et rapatriés nigériens, 60 000 réfugiés maliens et 167 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays (OCHA, août 2016).

La situation en matière de sécurité est particulièrement difficile dans la région du lac Tchad du Niger et dans la région de Tillabéri. Les causes d'insécurité sont multiples et complexes, et notamment la menace permanente exercée par des groupes terroristes dans le Nord et la propagation très importante des violences liées au groupe Boko Haram dans le Sud-Est, en particulier dans la région de Diffa. Ces menaces exigent des efforts budgétaires importants et soutenus, qui se font au détriment des dépenses publiques destinées à la réduction de la pauvreté et au développement socio-économique. Selon le cadre harmonisé, la région de Diffa est considérée comme en crise, en plus des questions de résilience qui se posent pour Tillabéri, Tahoua et Zinder.

## 2.2. Contexte sectoriel

Plus de 8.000 migrants par semaine (nigériens et Ouest africains) traversent le Niger en passant par la région d'Agadez (d'après le monitoring des flux de l'OIM<sup>1</sup>). Depuis Agadez, les migrants se rendent soit vers Dirkou ou Séguidine pour gagner la Lybie puis l'Europe ou en revenir, soit par Arlit, en direction et de retour de l'Algérie (se référer à l'illustration ci-dessous). Il est à noter que les routes migratoires au Niger évoluent, les flux vers la Lybie transitant de plus en plus par Séguidine et de moins en moins par Dirkou, et les flux vers l'Algérie augmentant face à la difficulté de la route vers la Lybie.



Ces flux migratoires, aux racines socio-économiques, politiques et historico-culturelles complexes, voire climatiques, constituent des facteurs essentiels de dynamisme et de transformation du pays, notamment dans ses zones transfrontalières. Ils affectent l'espace nigérien à travers leurs conséquences socioéconomiques et politiques, et suscitent des enjeux de développement, de sécurité nationale et internationale, de droits humains, en même temps qu'ils posent des défis à toutes les parties concernées (migrants, pays de départ, transit et d'accueil). En même temps, de nombreux migrants échouent sur la route, par manque de moyen et suite à des abus, et deviennent ainsi des cibles faciles pour des recruteurs criminels.

D'autre part, les migrants au Niger sont extrêmement vulnérables, et subissent différents types d'abus (exploitation, confiscation de documents voire d'argent, maltraitance etc.) au cours de leur parcours migratoire. Les trajets dans le désert sont longs et dangereux, et les migrants se retrouvent souvent isolés, en mauvaise condition physique, sans documents, sans moyens de communication, et sans possibilité de terminer leur voyage ou de retourner dans leurs pays d'origine. Beaucoup d'entre eux ont besoin d'assistance au retour et de protection, et les autorités – notamment au niveau local – se trouvent démunies face à l'urgence de leur situation.

Au final, de nombreux migrants se retrouvent sur les routes du Niger dans l'espoir de trouver un emploi qui leur permette de subvenir à leurs besoins et ceux de leurs familles, et sont prêts à prendre des risques importants pour cela. Les manques d'opportunité dans leurs régions

<sup>1</sup> Les rapports sont disponibles sous ce lien: <http://www.globaldtm.info/fr/niger/>

d'origine et/ou le manque d'informations sur les possibilités existantes les poussent à partir, malgré les privations et les souffrances que le voyage peut engendrer.

Le gouvernement nigérien reconnaît l'urgence de traiter les flux migratoires, en particulier depuis la mort de migrants dans le Sahara (les derniers incidents connus ont eu lieu en mai et juin 2016) et dans le contexte de la détérioration de la situation sécuritaire régionale. Il a mis en place en 2007 un comité interministériel pour élaborer une politique migratoire visant à mieux gérer les flux migratoires internes et internationaux et a réactivé ce processus, avec l'appui de l'Union européenne et dans le cadre du plan d'action de la Valette en 2016 à travers la création d'un cadre de concertation interministériel pour le développement d'une politique nationale sur les migrations. Le Gouvernement a également annoncé un engagement clair pour lutter contre le trafic illicite de migrant.

Le Gouvernement a également amorcé, depuis août 2016, un engagement clair pour lutter contre le trafic illicite de migrant, à travers la saisie de véhicules de passeurs et la reconduite de migrants vers Agadez depuis le Nord de la région. Il est d'ores et déjà avéré que ces interventions augmentent la demande en retour volontaire et une hausse encore plus importante est attendue. Qui plus est, les migrants au Niger sont extrêmement vulnérables, et subissent différents types d'abus (exploitation, confiscation de documents voire d'argent, maltraitance etc.) au cours de leur parcours migratoire.

### **3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE**

#### **3.1. Expérience de l'organisation et enseignements tirés**

L'expérience de l'OIM, active dans le pays depuis 2006, démontre que l'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) est un moyen efficace pour leur offrir un nouveau départ durable dans leur région d'origine. La participation de migrants et de migrants potentiels dans les activités communautaires et activités de réinsertion peut aider à générer des alternatives à la migration irrégulière, en particulier si elles sont accompagnées de mesures structurelles pour lier la migration et le développement. C'est pour faire face à ces multiples défis que l'OIM met actuellement en œuvre, avec financements de l'UE et en étroite collaboration avec le Gouvernement, une approche globale appelée « Migrant Resource and Response Mechanism » (MRRM), qui a pour ambition de rassembler en un seul mécanisme une large gamme de services et d'assistances que l'OIM fournit habituellement aux migrants et à ses États membres, en coordination avec les autorités et partenaires. Le MRRM intègre l'assistance directe aux migrants, la sensibilisation, l'aide au retour volontaire et à la réintégration, la collecte et analyse de données, mais vise aussi à renforcer ou à établir des cadres de protection dans les pays d'origine, de transit et de destination le long des routes migratoires. Le présent projet propose de renforcer ces activités tout en créant le lien avec le développement socio-économique et d'offrir ainsi une réponse coordonnée de long terme.

Entre janvier et septembre 2016, l'OIM Niger a assisté plus de 3000 migrants avec le retour volontaire, ce qui est un nombre plus élevé que pour toute l'année 2015 (1403 retours volontaires en 2015). Il est très probable que le nombre de demandes de retour volontaire augmente encore, en raison de plusieurs facteurs : l'OIM a ouvert en avril 2016 un bureau d'orientation à Agadez et travaille avec des mobilisateurs communautaires afin de sensibiliser les migrants dans les ghettos, leur offrir information et conseil et leur proposer l'option du retour volontaire et réintégration. Le nombre de migrants qui approchent le bureau d'orientation et se décident pour un retour volontaire va croissant depuis le début de cette activité. Qui plus est, le Ministre de l'Intérieur a renforcé les actions répressives du Gouvernement visant à combattre le trafic illicite de migrants ; ces actions mènent également à une demande accrue de retour volontaire.

La mise en œuvre des projets d'AVRR en cours<sup>2</sup> démontre que le nombre de retours volontaires est en nette augmentation et que pour satisfaire cette demande élevée, il est indispensable d'augmenter les capacités de l'OIM en termes de personnel et de capacité d'accueil de migrants. Afin de pouvoir rapidement organiser le retour volontaire des migrants, il est tout d'abord important de renforcer les mécanismes de coopération avec les représentations des pays d'origine des migrants afin de pouvoir expédier la documentation des migrants. Ensuite, les centres d'accueil à Niamey, Arlit, Dirkou et Agadez, où les migrants se rendent en premier lieu avant le départ pour l'enregistrement, le profilage, soutien médical, psychosocial, obtenir documents ainsi que billets de bus/avion, etc. doivent être renforcés et maintenus en permanence pour permettre de procéder aux nombreux retours et accueillir les migrants dans de bonnes conditions.

### 3.2. Actions complémentaires

L'action s'inscrit dans le Plan d'Action de la Valette, du Pacte de Partenariat entre l'UE et le Niger et du cadre de l'approche régionale entre l'UE et l'OIM pour le Renforcement de la Gouvernance en matière de migration et la réintégration durable dans les pays de la région. En effet cette action s'intègre notamment dans une approche régionale soutenue par le Fonds Fiduciaire de l'UE pour l'Afrique (FFUE) couvrant 14 pays de l'Afrique du Nord, de l'Ouest et Centrale situés le long de la route migratoire et qui vise la protection et l'assistance de 57 800 migrants le long de la route migratoire, le soutien à 23 900 retours volontaires et la réintégration de 21 600 migrants, l'information et la sensibilisation de 2 000 communautés dans les zones sujettes à la migration et 200 000 migrants sur les dangers et les alternatives à la migration irrégulière, la collecte et l'analyse des données au niveau national et régional afin d'adapter les politiques et les actions sur une compréhension approfondie des tendances migratoires et finalement le renforcement des capacités des gouvernements et des acteurs locaux afin d'assurer la durabilité et appropriation des actions. Cette approche permettra donc de faciliter le nombre de retour et réintégration, avec 12 000 bénéficiaires ciblés pour le retour volontaire vers leurs communautés d'origine. 400 cas particulièrement vulnérables pourront aussi bénéficier d'une assistance adaptée. Enfin, ce projet permettra de compléter le dispositif des centres d'accueil pour migrants, l'engagement de mobilisateurs communautaires et bureaux d'orientation mobiles.

L'action accordera une attention particulière au soutien à la réintégration durable et impartiale, conformément aux critères de vulnérabilité établis, tout en tenant compte des contextes locaux et de la coopération au développement existante dans les pays de retour. Les recommandations contenues dans l'étude sur les 'résultats et l'impact des projets financés par l'UE dans le domaine du retour volontaire et de la réintégration' financé par l'UE seront dûment prises en compte lors de la mise en œuvre de projets de retour volontaire et de réintégration dans le cadre du Fonds fiduciaire Afrique.

L'action proposée au Niger est fondée sur l'expérience de différents projets financés de manière coordonnée par :

**Le Ministère de l'intérieur Italien** : grâce à un apport de 1 million d'euros, l'Italie a permis le démarrage rapide du MRRM – phase I. Le projet a débuté en août 2015 pour une période courte (7 mois). Ce financement a permis d'assurer une assistance directe aux migrants en détresse (hébergement, soins, nourriture etc.) dans les centres de transit de l'OIM (Agadez, Dirkou, Arlit, Niamey, ainsi que la mise en œuvre de projets de retour et réintégration pour 150 migrants originaires des zones d'origine principales (Niger, Sénégal et Gambie).

---

<sup>2</sup> Projet « AGAMI » financé sous l'IcSP de l'UE et projet financé par DFID

**Le Royaume-Uni:** DFID a financé le renforcement de la phase I du MRRM à hauteur de 1,3 millions GBP, pour une période de mise en œuvre rapide (janvier – septembre 2016). En plus de renforcer les activités de retour et réintégration, ce projet a permis de mettre en œuvre de nouvelles activités, à l’instar de petits projets de développement autour d’Agadez, d’appui au gouvernement pour les activités de lutte contre la traite des êtres humains, ou d’activités de sensibilisation.

**L’Union européenne:** le projet « Niger : Renforcement de la gouvernance de la migration et de la réponse aux flux migratoires mixtes dans la région d’Agadez (AGAMI) », fut financé à travers l’Instrument contribuant à la Stabilité et la Paix (IcSP) – novembre 2015 – novembre 2016. Par ce projet, la continuité des activités de retour et réintégration fut assurée. D’autre part, des études et analyse de marché dans les régions d’origine principales (Sénégal, Mali, Gambie et Nigéria) ont été menées pour adapter les actions aux réalités de terrain. Enfin, un suivi des flux (de départ et de retour) a commencé à partir de novembre 2015 dans la région d’Agadez (frontière libyenne), ce qui a permis d’avoir des estimations fiables sur le nombre, la destination et la composition des convois qui transitent par cette région. Les flux restent pour le moment toutefois mal connus en dehors des points de monitoring des flux. Le projet cherchera également des synergies avec le programme MIEUX contribuant au développement de la stratégie nationale et le renforcement de capacités des autorités Nigérienne en matière de lutte contre la migration irrégulière.

Enfin, au Niger, la présente action sera complémentaire du projet « **Mécanisme de Réponse et de Ressources pour les Migrants (MRRM) phase II** » financé par le fonds fiduciaire au Niger (36 mois, août 2016 - août 2019), qui prend le relai des projets précédemment cités, en se fondant sur les leçons tirées de ces expériences. Trois grands résultats sont visés : assister les autorités nationales et régionales dans la mise en œuvre du Mécanisme (MRRM) et développer la gouvernance migratoire à travers ce mécanisme ; renforcer les capacités des autorités locales afin de mieux protéger les migrants en transit et de retour au Niger, pour minimiser l’impact négatif sur la stabilité dans les zones de transit et retour ; et soutenir les initiatives visant à promouvoir la migration et le développement, ainsi que les alternatives à la migration irrégulière, en partenariat avec les autorités locales, régionales et la société civile. Le « MRRM phase II » permettra à 1500 migrants de recevoir de l’assistance dans les centres de l’OIM et à 1100 personnes de rentrer chez elles et de bénéficier de projets de réintégration. En termes de complémentarité dans le temps, et du point de vue du suivi et de l’évaluation des retours, les retours seront priorisés sous la présente action, afin de permettre d’assurer un suivi-évaluation d’un maximum de nombre de cas sous ce projet puis prendre le relais de l’activité suivi-évaluation sous le projet MRRM II. De même, la réintégration du MRRM II sera complémentaire au présent projet et à la réintégration offerte sous les autres projets mis en œuvre par l’OIM et / ou d’autres partenaires dans la région, afin d’assurer que tous les migrants qui ont été assistés au retour soient pris en charge par ou référencés vers des projets de réintégration ou d’autres opportunités économiques et de développement.

### **3.3. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention**

L’action s’inscrit directement dans la mise en œuvre du Plan d’Action du Sommet de la Valette, et notamment ses points 1. Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées et 5 Retour, réadmission et réintégration en facilitant le retour volontaire de migrants en transit au Niger ou de retour de la Libye / l’Algérie vers leurs pays d’origine. Ces retours volontaires seront complétés par des référencements des migrants vers les opportunités de réintégration offertes par les Missions de l’OIM dans les pays de la région soutenus par le FFUE et dans le cadre du projet « Migrant Resource and Response Mechanism (MRRM) Phase II » également financé sous le FFUE. Les synergies avec les

projets de développement du FFUE seront également assurés et des mécanismes de référencement des migrants vers lesdits projets seront développés avec les partenaires. Il est prévu que les projets dans les 11 pays de la région visés par des projets de réintégration offriront notamment des opportunités de réintégration, collectives et individuelles.

La coordination avec les bailleurs et partenaires se fait à tous les niveaux, depuis le bureau de l'OIM au Niger, les bureaux régionaux de Dakar, Bruxelles et du Caire, le siège de l'OIM à Genève et dans les capitales où siègent les donateurs bilatéraux (Londres et Rome pour les activités actuelles).

Une des forces de l'approche MRRM proposée est de maximiser les ressources disponibles et de les orienter là où les effets peuvent être plus importants, grâce à une méthodologie factuelle, comme décrit plus haut. Le mécanisme MRRM permet également d'identifier, explorer et éventuellement promouvoir les partenariats avec les projets existants et initiatives conduites par les gouvernements et autres partenaires pour se focaliser sur les moteurs de la migration et le développement local dans les zones ciblées.

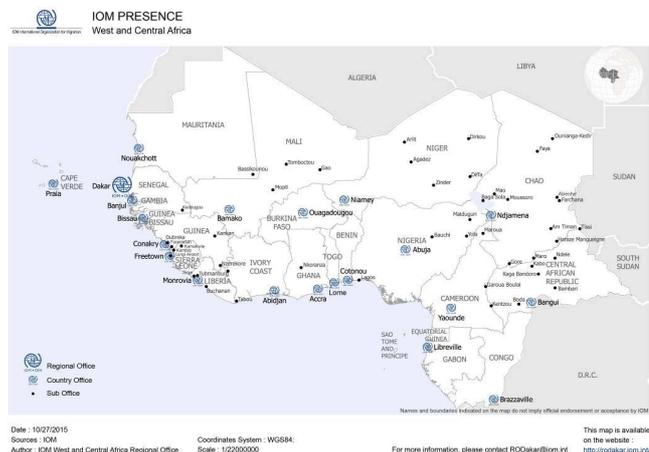
Pour la mise en œuvre de ce projet, l'OIM travaillera en étroite collaboration avec les autorités nigériennes de référence, en particulier le Ministère de l'Intérieur, la Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix, le Ministère de la Justice ainsi que le gouvernorat d'Agadez, le Conseil Régional d'Agadez et le Conseil Régional pour les rapatriements, mis en place par le gouvernorat. L'OIM collabore étroitement avec ces structures dans le cadre de ces activités traditionnelles d'assistance. L'OIM travaillera également avec la Commission et l'Agence de lutte contre la traite des personnes, dépendantes du ministère de la Justice.

L'OIM partagera avec ces différentes instances les différents résultats ou produits de ce projet de manière régulière.

Dans toutes les localités concernées par le projet, les autorités locales travaillant avec les migrants – à l'instar des maires, préfets, représentants de la société civile, chefferie traditionnelle – seront engagés pour soutenir les activités planifiées.

Les bureaux de l'OIM au Niger et dans d'autres pays ciblés, travailleront en étroite collaboration pour faciliter le retour et la réintégration des bénéficiaires, établissant des partenariats avec des ONG locales quand cela est pertinent (notamment pour les retracements familiaux). De façon générale, les bureaux pays de l'OIM vont explorer les partenariats dans leurs pays et régions d'intervention respectifs, avec les autorités locales, les ONG et internationales, dont les Délégations de l'UE, la société civile, et le secteur privé pour l'échange et le partage d'information, et le développement de projets communautaires au niveau local, en accord avec les stratégies de développement locales et nationales, voire bilatérales.

Des réunions d'échange d'informations avec la Délégation européenne au Niger et autres acteurs clés tels que la GIZ, l'AFD, France Expertise et la Coopération italienne seront organisées régulièrement pour partager les progrès des projets financiers par le Fonds Fiduciaire au Niger et identifier des synergies potentielles entre les partenaires dans les mêmes zones d'intervention et avec les mêmes parties prenantes.



## **4. DESCRIPTION DETAILLEE**

### **4.1. Objectifs**

L'objectif global de l'action est de contribuer au renforcement de la gouvernance en matière de migrations au Niger et le retour durable de migrants.

Les objectifs spécifiques sont

OS1. Le renfort de la protection et de l'assistance des migrants en transit

OS2. Le soutien aux retours des migrants en transit

OS3. La sensibilisation des communautés dans les zones à forte émigration et des migrants en route sur les conséquences et alternatives à la migration irrégulière

OS4. Le soutien aux autorités nationales et locales ainsi qu'aux partenaires à disposer de données sur les causes de la migration, les flux et les tendances en vue de soutenir la conception de politiques et de programmes de développement basés sur des éléments factuels

### **4.2. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux<sup>3</sup>**

Les bénéficiaires directs de l'action sont les migrants échoués et / ou en situation irrégulière au Niger. De nombreux migrants en transit ou de retour de la Libye / l'Algérie se retrouvent en transit au Niger, dans la région d'Agadez, démunis de moyens et de perspectives. Le projet leur apportera assistance immédiate et contribuera à les aider à avoir accès à une solution alternative et permettra d'organiser rapidement et efficacement leur retour.

Migrants bénéficiant d'une assistance directe : 30.000

Migrants bénéficiant du retour volontaire assisté : 12.000

Personnes sensibilisées dans les zones de forte migration : 40.000

### **4.3. Résultats escomptés et principales activités**

Le résultat escompté de l'action est que 12.000 migrants seront soutenus dans leur retour volontaire. L'impact sera double, tout d'abord pour les migrants échoués ou en situation irrégulière eux-mêmes, qui ainsi pourront rentrer chez eux de manière sûre et digne et qui, par le biais des référencement vers les autres projets de réintégration et de développement retrouveront une des perspectives économiques et sociales durables. Ensuite, le Niger bénéficiera de ces retours volontaires ; la présence de migrants échoués et démunis facilitant les activités illicites telles que la traite des êtres humains, le trafic illicite de migrants ou encore le recrutement par des groupes criminels ou terroristes. Toutes les activités seront mise en place en coordination étroite avec les autorités nigériennes.

Sous l'objectif OS 1. Assistance et protection :

Au moins 30.000 migrants seront accueillis dans les cinq centres de transit au Niger (Niamey, Agadez, Arlit et Séguidine).

- Les centres de transit au Niger sont renforcés : maintien du centre de Niamey pour les migrants vulnérables et construction/réhabilitation ou location d'un second centre ; Construction d'un centre de transit à Séguidine, nouvelle route migratoire vers la Libye ; Renforcement du centre de transit d'Arilit, route migratoire vers l'Algérie exponentielle ;

---

<sup>3</sup> Le projet sera suffisamment flexible pour s'adapter aux changements des flux migratoires et à l'évolution du nombre de personnes nécessitant l'assistance. La proportion des différents groupes de migrants bénéficiant de l'assistance sera ajustée en fonction de besoins.

- Tous les migrants seront enregistrés et profilés et recevront nourriture, kits NFI et assistance psychosociale et médicale ;
- Les migrants vulnérables recevront en plus tous les services adaptés à leurs besoins individuels. Le cas échéant, les demandeurs d'asile seront référencés au HCR.

Sous l'objectif OS 2. Retour volontaire assisté :

Jusqu'à 12.000 migrants seront appuyés dans leur retour volontaire dans leurs communautés d'origine.

- L'action assistera les migrants sur tous les aspects du voyage, y compris l'établissement des documents d'identité, les titres de voyage, le voyage principal et secondaire ainsi que la nourriture et le logement en route, si nécessaire ;
- En principe, les retours sont effectués par bus ; toutefois pour les cas vulnérables ou autres circonstances particulières, les retours peuvent avoir lieu en avions ;
- L'OIM Niger travaillera en étroite collaboration avec les Bureaux de l'OIM afin de fournir une assistance à la réintégration.

Sous l'objectif OS 3. Sensibilisation :

Jusqu'à 40.000 migrants en route et migrants potentiels seront sensibilisés en route et migrants potentiels sur les risques de la migration irrégulière.

- L'OIM appuiera les bureaux d'orientation dans la région d'Agadez afin de fournir aux migrants en route, aux migrants potentiels ou autres personnes s'y rendant des informations sur la migration ;
- L'OIM étendra le dispositif de mobilisateurs communautaires à Niamey, similairement aux mécanismes en place dans la région d'Agadez dans le cadre du projet MRRM II. Les mobilisateurs communautaires seront chargés de sensibiliser les migrants, notamment dans les gares routières, afin de leur offrir conseil et information sur les migrations sûres, sur les risques de la migration irrégulière et les abus des passeurs. Les migrants auront ainsi le choix d'opter pour le retour volontaire dès Niamey ;
- L'OIM sensibilisera les migrants présents dans ses centres d'accueil et aux alentours.

Sous l'objectif OS 4. Collecte de données :

L'OIM maintiendra à jour sa base de données sur les retours volontaires et les réintégrations, ainsi que la plateforme web reprenant toutes ces données et les résultats des activités afin de permettre aux différentes parties prenantes de disposer d'informations factuelles et à jour.

#### **4.4. Analyse des parties prenantes**

L'action, tout comme les phases ultérieures du MRRM, sera mise en œuvre en étroite collaboration avec le Gouvernement du Niger – Ministères de l'Intérieur, Justice, Affaires Etrangères, Plan, Travail - et des pays d'origine, ainsi qu'avec l'UE, ses Etats membres, et les autres partenaires techniques et financiers actifs dans le domaine des migrations, du développement et de la sécurité au Niger. Tout particulièrement, l'action est développée en collaboration avec les partenaires et les résultats de l'action seront partagés et les activités ajustées aux travaux et recommandations du Cadre de Concertation Migration.

En ce qui concerne les migrants, l'OIM optera pour une approche individualisée dans l'identification de projets de développement afin que ceux-ci soient adaptés aux migrants ainsi qu'à la communauté d'origine/de retour, permettant à la fois une réintégration durable et le renforcement du développement local.

#### 4.5. Risques et hypothèses

Un certain nombre de risques politiques, économiques et sécuritaires ont été pris en compte dans l'élaboration du projet, y compris des possibles changements au niveau politique affectant les priorités du Gouvernement en matière de migrations ou encore une possible détérioration de la situation sécuritaire et/ou économique dans la région d'Agadez.

Le projet a été développé de manière à permettre d'atténuer l'impact de ces risques sur la mise en œuvre des activités. En ce qui concerne les risques politiques, l'OIM s'assurera de maintenir une collaboration étroite avec les services gouvernementaux aussi bien au niveau central qu'au niveau régional et local. Ceci permettra d'assurer une adaptabilité du projet tout en atteignant les objectifs définis. Qui plus est, le projet s'efforcera avant tout à développer des méthodologies et procédures au niveau technique et local qui prendront en compte l'ensemble des facteurs en présence. Quant à la situation sécuritaire, l'OIM est un acteur expérimenté dans la région d'Agadez et prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne marche des activités. Ceci inclut par exemple le recrutement et la formation de personnel local sur place qui se déplaceront dans un environnement qui leur est familier. Les activités qui seront menées sur le terrain contribueront à une meilleure coopération et une confiance mutuelle renforcée entre les migrants et les populations.

L'OIM conduira tout au long de la mise en œuvre du projet un monitoring de la situation et consultera la DUE pour tous changements dans le chronogramme ou la couverture géographique du projet, qui seraient nécessaires pour des raisons de force majeure.

<b>Risque</b>	<b>Niveau de risque (H/M/L)</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
Crise exogène majeure au Niger entraînant des restrictions sécuritaires importantes	L	L'OIM suit les règles de sécurité des Nations Unies (UNDSS) et se conformera aux restrictions décidées, tout en informant le bailleur des implications pratiques pour le développement des projets, ainsi que des options envisageables (recours à des partenaires locaux pour certaines activités dans des zones difficiles d'accès etc.)
Crise exogène en Lybie, en Algérie ou dans un des pays frontaliers, provoquant d'importants flux de migrants	M	Si le nombre de migrants évolue drastiquement du fait d'évènements dans la région, l'OIM informera le bailleur dès le nombre de bénéficiaires dépassé, afin de réallouer éventuellement certains fonds ou chercher d'autres financements.
Crise exogène dans un/des pays d'origine de nombreux migrants, empêchant des retours sûrs	M	Les retours s'effectuent sur la base des informations sécuritaires et politiques transmis par les bureaux de l'OIM dans les différents pays, afin de garantir des retours sûrs et dignes. Si les retours ne sont plus possibles, des dispositions seront prises, notamment sur la base des procédures standards opérationnelles signées avec le HCR.

### Hypothèses

Les autorités continuent de supporter les activités menées par l'OIM  
Les flux migratoires continuent

#### **4.6. Questions transversales**

L'action sera gérée avec un accent mis sur le développement personnel des migrants et de la population, dans le plein respect de leurs droits. Elle sera fondée sur les principes de non-discrimination, l'autodétermination et la participation des migrants ainsi que la confidentialité et le droit à la vie privée. Les mécanismes de protection tiendront compte de la vulnérabilité des migrants et populations, tel que le meilleur intérêt de l'enfant, qui seront toujours assurés et à l'avant-garde de toutes les considérations.

Les actions engageront autant que possible toutes les parties prenantes pertinentes aux niveaux local, national, régional et international. L'action veillera également à ce que les stratégies et les actions de gestion de la migration soient formulées et mises en œuvre conformément aux plans nationaux et locaux de développement du Gouvernement et de leurs partenaires. Une approche « do no harm » pour veiller à ce que les migrants et les communautés ne soient pas affectés négativement par les actions sera assurée.

Toutes les actions mises en œuvre par le projet prendront en compte les spécificités des différents groupes de migrants vulnérables (par sexe, âge, nationalité) de et en transit au Niger pour adapter la réponse aux besoins spécifiques de protection et garantir l'appropriation des initiatives lancées pour la réinsertion socio-économique.

Selon les données de l'OIM, les jeunes (19-31 ans, et en particulier les hommes) sont les plus vulnérables face à la migration irrégulière. En 2014, les migrants qui ont atteint l'Europe à travers l'Italie étaient plus de 90% d'hommes. Parmi les pays africains de l'Ouest, seul le Nigéria a eu une incidence élevée de femmes (16%). 15% des migrants de Gambie étaient mineurs, pour la plupart non-accompagnés. Au Niger, la plupart des migrants sont des hommes jeunes, à l'exception des originaires de la région de Zinder – et plus particulièrement du département de Kantché - où les femmes et les enfants constituent une majorité des voyageurs vers et de retour de l'Algérie<sup>4</sup>.

D'autre part, le cadre environnemental au Niger et dans la région sera pris en compte dans la programmation des activités, la désertification et la multiplication des catastrophes naturelles liées au changement climatique (inondations, sécheresse etc.), participant à la motivation de parcours migratoire, et aggravant les conditions en transit.

L'OIM essayera également de développer des partenariats public-privé afin d'assurer la durabilité de l'action, et l'appropriation par les acteurs locaux.

## **5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE**

### **5.1. Convention avec l'organisation**

Une convention de délégation en gestion indirecte sera signée avec l'OIM.

---

<sup>4</sup> [http://www.rodakar.iom.int/oimsenegal/sites/default/files/OIM%20Jan-Dec%202014\\_Profilage%20annuel%20des%20migrants%20Agadez%20Arlit%20et%20Dirkou.pdf](http://www.rodakar.iom.int/oimsenegal/sites/default/files/OIM%20Jan-Dec%202014_Profilage%20annuel%20des%20migrants%20Agadez%20Arlit%20et%20Dirkou.pdf)

## 5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période de mise en œuvre sera de 36 mois.

Le délai pour le démarrage opérationnel des actions de terrain sera immédiat à partir de la signature de la convention de mise en œuvre.

Il est anticipé que la plupart des retours soient opérés dans les premiers deux ans du projet afin de permettre aux bureaux dans les pays d'origine de la région d'effectuer le suivi de la réintégration pendant une période d'une année et d'établir un rapport qui sera partagé avec les différentes parties prenantes.

Couverture géographique :

La gestion du projet sera basée à Niamey, utilisant les capacités de ses bureaux à Agadez, Zinder, Arlit et Dirkou pour assurer la mise en œuvre des activités.

## 5.3. Modules et volets de la mise en œuvre

Conformément à ses objectifs et résultats, l'action se fonde sur quatre éléments principaux: i) la protection et l'assistance, ii) le retour, iii) la sensibilisation et iv) la collecte de données.

L'OIM assurera directement la mise en œuvre des activités à travers ses personnels sur le terrain et en partenariat étroit avec les autorités pertinentes.

## 5.4. Budget indicatif

Volet	Montant EUR
<b>Objectif spécifique 1 – Assistance et protection</b>	<b>3,369,000</b>
Résultat 1.1. Assistance et protection pour jusqu'à 30.000 migrants vulnérables et/ou échoués au Niger	3,315,000
Résultat 1.2. Développement de SOPs sur le référencement de migrants vulnérables	54,000
<b>Objectif spécifique 2 – Retour volontaire</b>	<b>9,186,000</b>
Résultat 2.1. Retour volontaire assisté pour jusqu'à 12.000 migrants	9,132,000
Résultat 2.2. Développement de SOPs sur le retour volontaire assisté des migrants	54,000
<b>Objectif spécifique 3 – Sensibilisation</b>	<b>720,000</b>
Résultat 3.1. Sensibilisation de jusqu'à 20.000 personnes	720,000
Résultat 3.2. Recrutement et formation de 15 mobilisateurs communautaires	
<b>Objectif spécifique 4 – Collecte de données</b>	<b>310,000</b>
Résultat 4.1. Maintien de la base de données sur les retours volontaires et les réintégrations à jour	310,000
Résultat 4.2. Maintien de la plateforme web à jour	
<b>Coûts indirects</b>	<b>1,015,000</b>

<b>Communication et visibilité</b>	<b>200,000</b>
<b>Evaluation et audits</b>	<b>200,000</b>
<b>Total de l'action</b>	<b>15,000,000</b>

### **5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action**

Le site de gestion du projet sera à Niamey, Niger, avec un sous-bureau à Agadez et des personnels ou consultants thématiques et ponctuels dans différentes localités au Niger et en Afrique de l'Ouest. La structure de gestion du projet prévoit un gestionnaire de projet international sous la responsabilité directe du Chef de Mission de l'OIM, secondé par un officier de projet et un Officier Suivi et Evaluation ainsi que des assistants de programme, staff nationaux, pour la mise en œuvre des activités sur le terrain. L'équipe sera ainsi composée de différents profils et spécialités, pour couvrir toutes les différentes facettes de ce projet multi-composantes (protection, opérations, réintégration, collecte de données, etc.). Elle comprendra également une personne en charge de la gestion de l'information qui procèdera à l'analyse de l'information et à la production de rapports de profilage.

Au niveau administratif, un responsable des ressources administratives et financières international assurera la gestion correcte et durable du projet.

Au niveau stratégique, la direction de l'action sera assurée par le Chef de Mission de l'OIM en coordination avec le Directeur régional de l'OIM à Dakar. En outre, un Officier de Sécurité sera basé à Niamey pour assurer le bon respect des règles et procédures de sécurité dans les pays du Sahel participant au programme. Bien que localisé au Niger, ce poste pourrait éventuellement être relocalisé en fonction des besoins sécuritaires dans la région du Sahel.

L'action s'inscrit dans la prolongation des projets MRRM (notamment AGAMI, financé sous l'IcSP de l'UE, et le MRRM phase II financé par le fonds fiduciaire au Niger) et ne nécessitera ainsi pas de mise en place de nouvelles structures pour débiter la mise en œuvre des activités. Les capacités sont disponibles pour permettre un démarrage rapide.

Un comité de pilotage sera créé pour suivre la mise en place des activités et leur impact. Le comité aura aussi la capacité de réviser les procédures opérationnelles, y compris les critères d'assistance. Le comité aura deux niveaux de gestion, un niveau national avec la participation de la Délégation de l'UE et du bureau pays de l'OIM, et un niveau régional avec la participation du fonds fiduciaire de Bruxelles et le bureau régional de l'OIM à Dakar.

L'initiative contribuera également à la mise en place d'une unité de coordination au niveau du bureau régional Afrique de l'Ouest de l'OIM basé à Dakar. Cette structure permettra d'assurer la coordination en termes de gestion des activités de réintégration, y compris la communication, la gestion des données, les procédures, le reporting, le suivi et l'évaluation. Cette structure élaborera notamment une page web pour chaque pays et un outil web commun regroupant les données collectées de chaque pays.

### **5.6. Suivi des résultats**

Un cadre de suivi et évaluation sera établi dans la phase initiale de ce projet et à chaque niveau d'intervention de l'action (activités, résultats attendus, objectifs). À cette fin, il sera établi un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action. Le projet dans son ensemble fera l'objet d'un suivi permanent et régulier, notamment par le biais d'un M&E Officer qui assurera une évaluation permanente des activités du projet, mais aussi du fonctionnement des référencement des migrants vers les projets de réintégration et de développement dans les pays d'origine. Des visites seront ainsi organisées de façon régulière

sur le terrain. Ces visites donneront lieu à des rapports succincts dans lesquels les observations seront collectées quant aux progrès réalisés pour atteindre les objectifs prédéterminés. Au niveau du projet entier et afin d'évaluer l'impact des activités, des outils spécifiques de collecte des informations seront développés et serviront à la conduite et l'animation de focus group et d'entretiens individuels sur le terrain. Tous les rapports seront transmis au responsable de la gestion de l'information, qui aura la responsabilité de les analyser et trianguler avec tout type d'information reçu d'autres sources afin de jauger l'avancée du projet et de formuler des recommandations au Chargé de Programme. Afin d'assurer une continuité du suivi-évaluation sur le long terme, le relais sera pris, y compris sur les AVRRs sous le présent projet, par les activités de réintégration sous le MRRM II.

Le Chargé de Programme aura la tâche de vérifier de façon régulière les progrès et résultats obtenus par rapport aux objectifs et au plan d'action initiaux tels que décrits dans la proposition originale du projet. Des réunions régulières seront organisées avec le personnel clé responsable de la mise en œuvre du programme afin de présenter les rapports de monitoring, et de prioriser les objectifs quant à la mise en œuvre des recommandations. Le Chargé de Programme se rendra également de façon régulière sur le terrain, afin d'observer dans quelles mesures les recommandations pour la mise en œuvre des activités sont appliquées, et d'évaluer directement l'avancement des activités.

Une attention particulière sera apportée au pilotage de nouvelles méthodologies de mesure de la stabilité de l'appui à la réintégration, un défi de taille pour les acteurs actuellement impliqués dans ce type d'activités. Les actions chercheront à introduire un cadre de suivi et d'évaluation commun et contextualisé comprenant l'identification d'indicateurs communs (individuels, communautaires et structurels) notamment dans le cadre d'une matrice de résultats régionale.

Les acteurs identifiés dans le cadre des systèmes de coordination et de référencement établi ainsi que les plateformes communautaires s'engageront dans ce processus pour soutenir des approches de suivi conjointes.

Une revue périodique sera également menée pour garantir une approche basée sur l'apprentissage et la responsabilisation. L'OIM en analysera les conclusions et recommandations et décidera des potentiels ajustements et actions de suivi à entreprendre lorsque nécessaire.

## **5.7. Évaluation et audit**

### **5.7.1. Evaluation et audit par la Commission européenne**

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'organisation et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander

des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

### **5.7.2. Evaluation et audit par le(s) organisation(s)**

Une évaluation à mi-parcours sur les activités sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées et elle sera analysée par le comité de pilotage, avec la participation des pays partenaires et aux autres parties prenantes clés.

Une attention particulière sera dédiée à la réintégration au niveau opérationnel et au niveau de son impact. Une évaluation à mi-parcours et finale seront menées par un consultant indépendant qui élaborera un rapport exhaustif au niveau régional afin d'évaluer la durabilité des actions de réintégration menées pour les migrants, l'appropriation des mécanismes par les partenaires étatiques et la société civile et l'impact sur les communautés. Des recommandations seront alors proposées afin d'améliorer si nécessaire l'approche mise en place.

### **5.8. Communication et visibilité**

Des activités de communication et visibilité seront également conduites. Un plan de communication et de visibilité sera développé au début de l'action et mis à jour au cours des trois premiers mois de la mise en œuvre de l'action, conformément au manuel de communication et visibilité pour l'action extérieure de l'Union européenne ([https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/communication\\_and\\_visibility\\_manual\\_en\\_0.pdf](https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/communication_and_visibility_manual_en_0.pdf)), ainsi qu'avec d'autres instructions fournies par l'autorité contractante au cours de la mise en œuvre de l'action

La visibilité de l'UE et de l'action elle-même sera assurée par des mesures de communication et d'information appropriées tout au long de la mise en œuvre de l'action, y compris auprès des médias, conformément au plan de communication et de visibilité ci-joint et au Manuel de Communication et de Visibilité de l'Union européenne. Néanmoins, la confidentialité de certaines activités peut conduire à des arrangements spécifiques limitant leur circulation et l'information sur le sujet.

L'autorité contractante et les délégations de l'UE concernées seront régulièrement informées et impliquées dans la mesure du possible pour la conception et la mise en œuvre des activités de cette action, y compris en ce qui concerne les événements de visibilité et réunions.

#### Liste des acronymes

AVRR – Assisted Voluntary Return and Reintegration

FFUE - Fond fiduciaire de l'UE pour l'Afrique

IcSP - Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix

MRRM – Mécanisme de Réponse et de Ressources pour les Migrants

OIM – Organisation internationale pour les migrations

UE – Union européenne

## Annexe 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entrepreneuriat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	<input type="checkbox"/>	x
Appui au développement des zones de croissance économique	<input type="checkbox"/>	x
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons	<input type="checkbox"/>	x
Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 3: Gestion de la migration	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	x
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide au retour et à la réintégration	x	<input type="checkbox"/>
Gestion des frontières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Renforcement de l'état de droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## ANNEXE 2. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (si disponible)	Cibles (si disponible)
Objectif global: impact	L'objectif général de l'action est de contribuer au renforcement de la gestion et gouvernance des migrations et assurer la protection, le retour et la réintégration durable des migrants.	<p>Les lois, politiques et procédures relatives à la protection et au retour volontaire sont améliorées.</p> <p>Les capacités du Gouvernement du Niger ainsi que de ses partenaires non gouvernementaux pour procéder et faciliter le retour volontaire sont renforcées.</p>	<p>Les lois, politiques et procédures existantes sont incomplètes</p> <p>Les capacités du Gouvernement du Niger et de ses partenaires sont actuellement limitées dans le processus et la facilitation des retours volontaires</p>	<p>Cadre réglementaire relatif à la protection et au retour volontaire amélioré afin d'être plus favorable aux migrants</p> <p>Le Gouvernement du Niger et ses partenaires sont plus efficaces dans le processus et la facilitation des retours volontaires des migrants</p>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Objectif Spécifique 1 vise à assurer l'assistance et garantir la protection des migrants en transit</li> <li>L'Objectif Spécifique 2 vise à soutenir le retour des migrants en transit</li> <li>L'Objectif Spécifique 3 vise à sensibiliser les communautés dans les zones à forte émigration et les migrants en route sur les conséquences et alternatives à la migration irrégulière</li> <li>L'Objectif Spécifique 4 vise à soutenir les autorités nationales, locales et les partenaires à disposer de données sur les causes de la migration, les flux et les tendances en vue de soutenir la conception de politiques et programmes de développement basés sur des éléments factuels</li> </ul>	<p>L'assistance et la protection sont disponibles pour les migrants vulnérables et/ou échoués au Niger à travers # centres</p> <p># mécanismes de référencement des migrants vulnérables sont mis en place aux niveaux national et local</p> <p># migrants bénéficiant de l'assistance directe et de la protection dans les centres et bureaux de l'OIM</p> <p># migrants bénéficiant de retour digne vers les communautés d'origine</p> <p>Des informations sur la migration sûre sont disponibles auprès de # migrants et de # communautés</p> <p># plateforme qui permet à toutes les parties prenantes de recevoir l'information afin de renforcer la conception de politiques et de programmes</p> <p># collecte de données fiables sont produites sur les flux migratoires, les profils des migrants, les retours volontaires qui permettent de renforcer les analyses migratoires</p>	<p>Assistance et protection fournis par l'OIM dans 4 centres</p> <p>Les référencement se font souvent de manière informelle et non systématique</p> <p>En 2016, 13.000 migrants assistés et protégés</p> <p>En 2016, 3.500 migrants retournés</p> <p>Informations existantes mais insuffisantes</p> <p>Plateforme web existante</p> <p>Données existantes et fiables</p>	<p>Continuation et renforcement de l'assistance et de la protection à travers 6 centres</p> <p>1 mécanisme de référencement formel et encadré existant</p> <p>30,000 migrants assistés et protégés</p> <p>12,000 migrants retournés</p> <p>40,000 personnes sensibilisées</p> <p>Maintien de la mise à jour de la plateforme web</p> <p>Maintien de la mise à jour et de la fiabilité des données</p>
--	--	--	--	---

<b>Résultats</b>	<p>Les <b>Résultats</b> concrets (infrastructure, biens et services) issues de l'action.</p> <p><b>(OS 1) Assistance et protection</b>          Résultat 1 De l'assistance directe et de la protection pour les migrants vulnérables et/ou échoués au Niger</p>	<p># migrants ont reçu assistance et protection dans les centres de l'OIM</p> <p># centres de transit au Niger construit/réhabilités, renforcés et maintenus</p>	<p>En 2016, plus de 13.000 migrants ont reçu assistance et protection</p> <p>Actuellement 4 centres (Niamey, Agadez, Arlit et Dirkou)</p>	<p>Assistance et protection pour 30.000 migrants</p> <p>6 centres avec des capacités suffisantes</p> <p>1 SOPs sur le référencement disponible</p>
	<p>Résultat 2 Des mécanismes de référencement pour l'assistance spécifique aux migrants vulnérables sont mis en place vers les acteurs étatiques et le HCR</p> <p><b>(OS 2) Retour volontaire</b>          Résultat 1 Des retours volontaires des migrants vers leurs pays d'origine, avec soutien à l'obtention des documents de voyage, ont été organisés</p>	<p># SOPs sur le référencement de migrants vulnérables sont développés avec les acteurs étatiques, non-étatiques et internationaux</p> <p>#migrants ont bénéficié de retour volontaire assisté</p>	<p>Absence de SOPs sur le référencement des migrants vulnérables</p> <p>En 2016, plus de 3.500 migrants ont bénéficié de retour volontaire assisté</p>	<p>Retour volontaire assisté pour 12.000 migrants</p> <p>1 SOPs sur le retour volontaire existant</p>
	<p>Résultat 2 Des SOPs sur le retour volontaire assisté des migrants sont mis en place</p> <p><b>(OS 3) Sensibilisation</b>          Résultat 1 Des actions d'informations et de communication par les mobilisateurs communautaires (MC) au niveau local ont été mises en œuvre (y compris des sketches, dialogues communautaires, etc.)</p>	<p>Des SOPs sur le retour volontaire assisté des migrants sont mis en place avec les acteurs étatiques</p> <p># personnes ont été sensibilisées</p> <p># mobilisateurs communautaires ont été recrutés et formés</p>	<p>Absence de SOPs sur le retour volontaire</p> <p>En 2016, plus de 20.000 personnes ont été sensibilisées</p> <p>10 MC travaillent actuellement sur Agadez seulement</p>	<p>40.000 personnes sensibilisées</p> <p>15 MC recrutés et formés au Niger</p>
	<p><b>(OS 4) Collecte de données</b>          Résultat 1 La base de données sur les flux, retours volontaires et les réintégrations est maintenue à jour</p> <p>Résultat 2 La plateforme web reprenant toutes les données collectées et les résultats des activités est maintenue à jour</p>	<p>La base de données est à jour tous les # jours</p> <p>La plateforme web est mise à jour tous les 15 jours avec les données collectées</p>	<p>Base de données à jour</p> <p>Plateforme web à jour</p>	<p>Maintien de la mise à jour de la base de données</p> <p>Maintien de la mise à jour de la plateforme web</p>

